

1.0 Introduction

Le Plan de conception communautaire du village de Richmond (ci-après appelé le Plan) vise à orienter la croissance à long terme et les décisions quotidiennes d'aménagement du territoire prises à propos du village de Richmond. Ce plan a été entamé en 2008, en partie pour répondre à l'intérêt croissant manifesté par les résidents et les propriétaires envers le développement futur du village. De plus, les politiques contenues dans le plan secondaire de 2003 d'Ashton, Munster et Richmond stipulent qu'une étude de viabilisation devait être réalisée lorsque la population du village atteindrait 4 500 habitants, ce qui sera bientôt le cas. Le Plan a en outre été lancé pour planifier la croissance des terrains à aménager, ci-après nommés terrains à aménager ouest et nord-est.



Secteur visé par l'aménagement

Le village de Richmond est situé à l'extrémité sud-ouest de la zone rurale d'Ottawa, au sud de Kanata, dans le quartier Rideau-Goulbourn. Richmond enjambe la rivière Jock et fut fondé en 1818 en tant que poste militaire. Second plus grand village de la Ville d'Ottawa, avec 4 335 résidents (estimation de 2008), Richmond est entouré de terres agricoles de qualité.

1.1 Consultation communautaire



Le processus d'élaboration du Plan, participatif et ouvert, a sollicité l'intervention de représentants de la collectivité, de propriétaires et de promoteurs, de représentants de la Ville ainsi que des membres du public en général. Le site Web de la Ville d'Ottawa, des envois postaux (prospectus et sondages) et des annonces publicitaires dans les journaux communautaires ont constitué autant d'outils de communication. Le site Web de l'Association communautaire de Richmond a également servi à l'affichage d'information et de prospectus, et pour aviser les résidents et les propriétaires de la tenue de réunions et d'événements publics.

Comité directeur

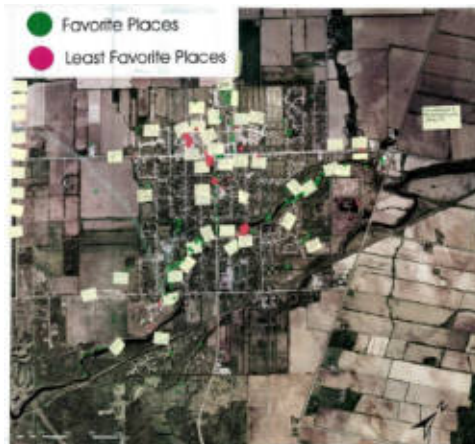
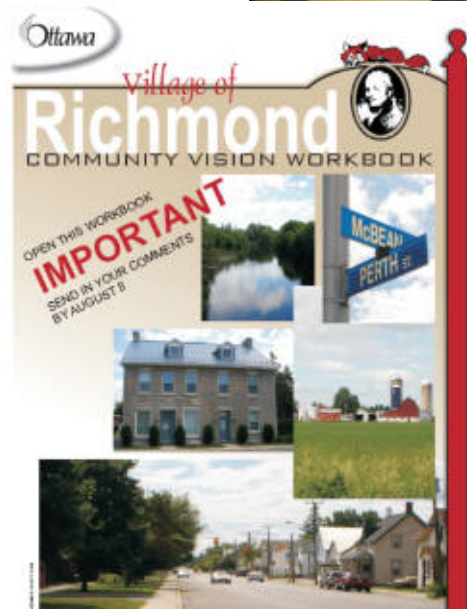
Un comité directeur de 15 à 20 membres a été constitué par le biais du conseiller du quartier afin de favoriser une approche communautaire et d'offrir une tribune aux résidents du secteur souhaitant contribuer directement à l'élaboration du Plan. Le Comité directeur était composé de résidents, d'agriculteurs, de membres de l'Association communautaire de Richmond, de gens d'affaires et de trois particuliers/entreprises souhaitant aménager leurs terrains. Le Comité directeur s'est réuni chaque mois pendant deux ans, parfois en sous-comités, afin de discuter de sujets et de problèmes précis.

Comité consultatif technique

Un comité consultatif technique (CCT) a été créé afin de donner son opinion à diverses étapes du Plan et de commenter les documents à l'appui concernant tout le village, comme le Plan directeur de viabilisation, préparé par Stantec, et le Plan directeur des transports, préparé par Genivar. Le CCT était notamment composé de représentants de la Ville, d'organismes et de membres du Comité directeur. Les membres du Comité directeur ont été intégrés au CCT afin de garantir une transparence entre la Ville et la collectivité. Le CCT s'est réuni à plusieurs reprises.

1.2 Processus de planification

Le processus de planification a été divisé en trois étapes : 1) vision d'avenir, 2) analyse détaillée et 3) rassemblement des éléments. Ces étapes sont décrites à l'appendice. Certaines des principales démarches sont par ailleurs précisées ci-dessous.



Séance d'information

Une séance d'information a eu lieu le 12 avril 2008 à l'école publique de Richmond. Il s'agissait de la première des deux réunions publiques organisées par la Ville un samedi matin. Des tableaux d'information destinés aux membres du public présentaient une connaissance collective sur un sujet en particulier. Un membre du personnel présentait l'information et incitait les membres du public au dialogue. Cette méthode a permis aux membres du personnel de mieux comprendre les sujets abordés et aux membres du public de découvrir comment l'information pouvait contribuer au processus de planification. Cette réunion, couronnée de succès, a attiré quelque 150 personnes.

Séance de vision d'avenir

La seconde réunion du samedi matin, sur la vision d'avenir, a été organisée le 19 avril 2008, toujours à l'école publique de Richmond. À tour de rôle, les participants ont pris part à une série de discussions en petits groupes, portant sur des sujets précis liés à la planification. Environ 75 personnes étaient présentes. Des notes ont été prises et affichées sur le site Web de l'Association communautaire de Richmond.

Manuel sur la vision d'avenir

À la suite des deux séances, des principes visionnaires ont été élaborés pour constituer le fondement d'un questionnaire illustré. Ce manuel a été remis à chaque ménage du village. Environ 175 de ces manuels ont été remplis et retournés. Les renseignements obtenus ont été rassemblés et divers rapports ont été préparés. Ces rapports ont été publiés sur le site Web de la Ville et les données brutes ont été affichées sur le site Web du village. Compte tenu de ces résultats, les six principes visionnaires ont été peaufinés pour devenir les principes figurant à la section 1.4 du présent Plan.

1.3 Atelier de quatre jours sur la conception

Tous les participants aux séances d'information et de vision d'avenir étaient d'accord pour affirmer que le Plan devrait mettre en valeur le centre historique du village et permettre la création d'un réseau d'espaces ouverts couvrant l'ensemble du village. À cette fin et en collaboration avec la Ville et le Comité directeur, la firme américaine d'architecture et de conception communautaire Looney Ricks Kiss (LRK) a organisé un atelier de quatre jours sur la conception. Le Comité directeur estimait qu'il s'agissait là d'une bonne occasion pour les résidents de mieux connaître leur collectivité. Cet atelier sur la conception a été mené du 22 au 25 septembre 2008 dans un immeuble de quartier vacant, situé au 3480, rue McBean. Tous ont collaboré pour en faire un événement des plus réussis. On a pu y assister à des débats animés, y entendre des idées de conception créatrices. Il paraissait évident que toutes les personnes présentes s'investissaient pour l'amélioration de la collectivité. Des visites en autobus des villages environnants et des balades à pied au centre du village ont été organisées. Le conseiller Brooks a parrainé un barbecue communautaire qui a attiré plus d'une centaine de résidents. Le maire Larry O'Brien, le conseiller Brooks et la conseillère Wilkinson étaient de la partie. La présentation finale, organisée dans le gymnase de l'école secondaire South Carleton, fut un événement mémorable qui a réussi à attirer plus de 100 résidents. La plupart des personnes présentes ont apprécié la vision d'avenir de Richmond proposée par Jim Constantine et Gonzalo Echeverria de LRK.



1.4 Création d'une vision communautaire



Les principes visionnaires suivants constituent la pierre angulaire de ce Plan. Ces principes ont été élaborés à partir des nombreux commentaires des membres du public et reflètent les opinions de l'ensemble de la collectivité.

Principe 1 : Créer une collectivité durable où il fait bon vivre

Le village de Richmond apprécie sa force communautaire, son caractère historique et son environnement naturel unique. Le village cherche à obtenir un équilibre durable et sain entre la protection de l'environnement, le maintien d'une base économique viable et la promotion des idéaux de la collectivité. La revitalisation des secteurs du centre du village est importante pour l'ensemble de la collectivité.

Les résidents souhaitent préserver le mode de vie du village, ses vastes espaces ouverts, ses jardins communautaires et ses activités agricoles, qui sont propres à Richmond et qui garantiront une croissance planifiée et gérée. La collectivité vise à obtenir un équilibre qui permette de préserver le mode de vie rural et la proximité des commodités urbaines.

Richmond devrait être un lieu où des gens de tous âges et tous niveaux de revenus puissent cohabiter et accéder aux utilisations et aux services répondant à leurs besoins. Richmond devrait proposer une variété d'utilisations, de types d'habitation et d'équipements destinés à tous les niveaux de revenus et tous les groupes d'âge. Les résidents de Richmond souhaitent pouvoir vieillir sur place, en y vivant, y travaillant et s'y divertissant à toutes les étapes de leur vie. Les commerces du centre du village devraient pouvoir attirer les résidents et les visiteurs, qui les feraient prospérer. Ces commerces devraient refléter le caractère du village, tant par leur taille que par les services offerts aux résidents et aux visiteurs.

Les aménagements devront y être réalisés conformément au style et au rythme de vie du village. Ils devraient être soutenus par une viabilisation, un réseau de transport et des stratégies de développement économique adéquats, afin que la croissance soit durable et contribue à la vie communautaire. Les nouveaux aménagements devront permettre toute la variété de services de logement dont ont besoin les jeunes, les familles et les personnes âgées. Les aménagements commerciaux devront respecter la volonté des résidents de Richmond de redynamiser ses rues principales. Ils devront correspondre à l'échelle et au caractère historique du village et des collectivités environnantes de l'est de l'Ontario.

Principe 2 : Protéger et mettre en valeur le caractère de village historique de Richmond



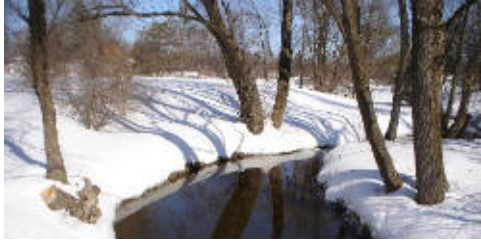
Richmond devra préserver un rythme, un sens communautaire, une atmosphère chaleureuse et une échelle d'aménagement qui reflètent son passé historique, son caractère rural et de petite ville ainsi que son architecture patrimoniale. Les racines rurales et historiques du village devraient se traduire dans les aménagements futurs. Les nouveaux aménagements devront intégrer le quadrillage de rue historique (et accessible aux piétons) dans des conceptions modernes et des modifications opérationnelles destinées à contrôler la circulation automobile.

Richmond devrait présenter des points d'intérêt au centre du village et le long de la rivière Jock, afin d'évoquer les thèmes historiques qui sont évidents dans la collectivité. La rue McBean, entre les rues Ottawa et Perth, et les entrées du village donnant sur la rue Perth devraient être aménagées de manière à afficher la fierté des résidents dans l'histoire et la culture locales. Un plan de renouvellement de la rue Perth devrait être élaboré afin d'équilibrer les besoins commerciaux, résidentiels et ceux des piétons dans le secteur, tout en tenant compte du tissu historique et de l'utilisation de la rue.

La rivière Jock est un trésor qui, avec les espaces verts environnants, offre un excellent potentiel comme point d'intérêt du village. Au centre du village, la rivière pourrait être mise en valeur en améliorant son accessibilité, en créant des commodités comme des quais pour les canoës, des aires de pêche, des habitats de flore et de faune ainsi que des parcs.

Les visiteurs devraient être séduits par le centre dynamique de Richmond, ses commerces attrayants, ses nombreux espaces ouverts naturels, son environnement bâti historique et ses rues bien entretenues. Le village devrait constituer un environnement piétonnier sympathique et sécurisé, de telle sorte que son cœur historique et son environnement naturel soient accessibles à tous les résidents et aux visiteurs.

Principe 3 : Protéger l'environnement naturel et intégrer des contraintes dans le plan



Les terres agricoles, l'environnement naturel et la facilité à profiter des espaces ouverts, des forêts, des ruisseaux et des rivières aident à définir le caractère rural de Richmond. La protection des zones naturelles, des plaines inondables, des réseaux de drainage et des sources d'eau est une volonté fondamentale de la collectivité de préserver l'environnement et le caractère du village. Les résidents de Richmond devraient se faire les intendants actifs de l'environnement en cherchant à limiter leur impact sur l'environnement, en sensibilisant la population et en créant des partenariats avec la Ville d'Ottawa et l'Office de protection de la nature de la vallée Rideau.

On devrait retrouver un équilibre entre l'accès aux aires naturelles existantes, leur protection et leur entretien. Ces aires pourraient faire l'objet d'améliorations, notamment par la création de sentiers naturels, l'expansion des zones visées et la création d'un réseau de couloirs verts reliés entre eux afin de mieux profiter de ces aires tout en protégeant l'environnement naturel. Le parc existant et les aires naturelles, comme le sentier Rideau et le refuge d'oiseaux des bassins, devraient être entretenus et protégés en tant que destination pour les résidents et les visiteurs. La rivière Jock et les plaines inondables qui l'entourent sont des éléments naturels très importants du village et devraient être protégés contre tout aménagement.

La protection du milieu naturel, des aquifères, des sources d'eau et des plaines inondables touchant le village devrait être prioritaire par rapport à tout aménagement. Les plaines inondables de Richmond devraient être protégées contre tout aménagement et entretenues comme autant d'espaces verts d'importance. Les vastes terres agricoles entourant Richmond, protégées en vertu de politiques provinciales, contribueront à limiter les aménagements en dehors du village. Il conviendra d'encourager si possible les aménagements et les technologies écologiques et tournés vers l'avenir.

Principe 4 : Accroître et préserver l'infrastructure de transport



Les résidents de Richmond souhaitent améliorer les liens, notamment ceux du transport en commun et des cyclistes, entre le village et le réseau de transport environnant. La dépendance de Richmond face à l'automobile pour se relier à l'extérieur de la collectivité désavantage les aînés et les jeunes. Un service d'autobus amélioré et régulier en journée, en soirée et la fin de semaine permettra aux jeunes et aux personnes âgées de se rendre dans le secteur urbain d'Ottawa pour y étudier, y travailler et y obtenir des services tout en continuant d'habiter à Richmond. De plus, il pourrait être possible d'utiliser la voie ferrée menant à Ottawa pour mettre en place un service de transport en commun sur rail.

Au centre du village, il serait possible de limiter l'utilisation de l'automobile en rendant plus attrayants d'autres moyens de déplacement, comme la marche ou le vélo. On devrait retrouver un réseau de sentiers polyvalents, y compris des passerelles, reliant les piétons et les cyclistes se trouvant de l'autre côté de la rivière Jock au réseau de trottoirs du village. À l'extérieur du village, la création de voies cyclables réservées reliant Richmond aux autres collectivités permettrait d'enrichir le choix de modes de déplacement offert en plus de l'automobile.

Une stratégie de transport, élaborée pour le village dans le cadre de ce processus de planification et faisant appel aux trottoirs, aux sentiers, aux ponts, aux routes et au transport en commun, devrait être élaborée afin que les nouveaux aménagements ne surchargent pas l'infrastructure actuelle, afin qu'ils soient conformes au quadrillage d'infrastructure déjà en place à Richmond et qu'ils s'y intègrent. Cette stratégie devra également tenir compte des problèmes de transport observés dans les secteurs bâtis actuels du village.

Principe 5 : Créer et protéger les espaces ouverts ainsi que les services récréatifs et communautaires



Le plan de Richmond tirera parti de la beauté du secteur de la rivière Jock et permettra la création de parcs avec aires de repos, de sentiers polyvalents et de lieux communautaires appropriés le long du couloir central. Ce secteur de parcs servira à créer un cœur écologique au sein du village et devrait devenir une zone sécurisée et accessible dont pourront profiter tous les résidents. Un sentier toutes saisons destiné à la marche, au cyclisme et au ski, aménagé sur toute la longueur de la rivière Jock et dans d'autres aires naturelles autour du village, contribuera à rendre la rivière plus accessible. Le centre et les quartiers du village devraient être reliés aux aires de loisirs et aux principaux équipements communautaires par des trottoirs, des voies publiques et des sentiers. Dans le village, le cyclisme et la marche seront favorisés grâce à la création d'un réseau piétonnier et cyclable de sentiers et de passages. Une telle approche aidera les résidents à préserver un mode de vie sain et actif.

La création et l'agrandissement des équipements communautaires tels que l'arène, les piscines, le terrain de planches à roulettes, de basketball, de baseball et de soccer permettront de mettre à disposition des équipements de loisirs et des parcs polyvalents en toutes saisons. En outre, la collectivité et la Ville devraient collaborer avec la Richmond Agricultural Society afin d'utiliser au mieux les terrains d'exposition. Des installations devraient être prévues pour tous les groupes d'âge, en particulier pour les segments mal desservis comme les jeunes de 12 à 16 ans et les personnes âgées. La Zone de conservation de Richmond et le refuge d'oiseaux devraient être protégés et mis en valeur pour permettre de mieux observer les oiseaux et de pratiquer des loisirs passifs.

Richmond devrait s'efforcer d'attirer et de soutenir davantage de services communautaires, comme une garderie, afin que les besoins des résidents puissent être satisfaits dans le village. Le village devrait planifier une croissance permettant la conservation des écoles locales.

Richmond peut devenir une destination dans la région; la foire automnale est une attraction saisonnière majeure, mais elle pourrait être développée en un événement encore plus important. Richmond est une collectivité dynamique accueillant des institutions locales (églises, clubs, terrains d'exposition et sites historiques) qui devraient être protégées et encouragées par des utilisations du sol et des politiques de croissance favorables. Les résidents de Richmond apprécient les espaces ouverts, les terres agricoles et les secteurs vacants (même privés) comme autant d'aspects importants de leur collectivité.

Principe 6 : Veller à la durabilité de la viabilisation (eaux souterraines, réseaux d'eaux usées d'eaux pluviales)



Richmond souhaite s'assurer que la qualité et la quantité des eaux souterraines du village soient maintenues à long terme. Un plan de gestion détaillé visant la protection des eaux souterraines devrait être créé afin notamment d'informer et de sensibiliser les résidents. Les puits privés actuels doivent être protégés et entretenus. Richmond souhaite promouvoir et intégrer les principes de conservation de l'eau.

Les nouveaux aménagements susceptibles de menacer l'approvisionnement en eau souterraine et la capacité de traitement des eaux usées devraient faire appel aux services municipaux, comme les réseaux de distribution d'eau et d'égouts. La dimension des nouveaux aménagements ne devrait pas dépasser un certain seuil de sécurité de disponibilité des ressources, tel que défini par les études environnementales appropriées. De plus, le budget des nouveaux aménagements devrait prévoir toutes les dépenses nécessaires pour moderniser les réseaux nécessaires au maintien de la qualité et des services actuels. Les résidents actuels devraient avoir la possibilité de se raccorder aux services municipaux, comme la distribution d'eau et les égouts, si ces services deviennent disponibles.

Les résidents du village de Richmond aimeraient envisager la possibilité de disposer d'une installation locale et autosuffisante de distribution d'eau et de traitement des eaux usées.

1.5 Création d'une collectivité où il fait bon vivre

Le Plan vise à « créer une collectivité durable où il fait bon vivre », telle que l'envisagent les résidents de Richmond. Le Plan officiel (2008) propose une vision pour la création de collectivités plus regroupées, efficaces, abordables et saines en matière environnementale. On retrouve au cœur de cette vision le souhait de faire d'Ottawa une ville verte, respectueuse de l'environnement, saine et active, et un lieu où l'on peut vivre et travailler. La croissance intelligente, les collectivités saines et la conception communautaire néo-traditionnelle sont tous des moyens permettant de réaliser des aménagements durables où il fait bon vivre, en particulier à l'échelle des quartiers. Certains des projets destinés à réaliser cette vision sont décrits dans le tableau ci-dessous.

Projets pour une collectivité où il fait bon vivre	
Politiques d'utilisation du sol	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un cœur (avec une série de règles souples) au centre du village et à distance de marche de nombreux quartiers. • Réduire les exigences relatives au stationnement au centre du village • Prévoir des dépanneurs et d'autres utilisations de proximité dans le village, afin que les résidents n'aient pas à s'éloigner trop pour leurs achats quotidiens. • Prévoir une gamme de types d'habitation et de modes d'occupation, notamment des logements contigus, afin d'offrir des options à tous les types de ménages et à toutes les tranches d'âge.
Plan des parcs	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir des sites pour de nouveaux parcs en tenant compte d'une répartition équitable sur tout le territoire du village, afin de donner à tous les résidents des possibilités égales de vie active.
Plan des sentiers polyvalents	<ul style="list-style-type: none"> • Créer pour le réseau de sentiers un cadre qui permette aux résidents sans moyen de transport motorisé de se déplacer librement et de réduire par conséquent les émissions de gaz à effet de serre. • Déterminer des moyens de créer des sentiers. • Créer de nouveaux liens traversant les terres de l'Agricultural Society et donnant accès au parc Lion's.
Réseau d'espaces ouverts	<ul style="list-style-type: none"> • Désigner des couloirs d'espaces ouverts le long de la rivière Jock, des autres cours d'eau et des terres de plaine inondable afin d'offrir des possibilités de loisirs compatibles avec cette contrainte et de contribuer aux modes de vie sains.
Plan de gestion de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Trouver un équilibre durable entre la protection de l'environnement et les aménagements. Collaborer avec les résidents en vue de protéger et mettre en valeur les éléments environnementaux, et orienter l'aménagement des secteurs susceptibles de se développer afin de garantir la santé à long terme de l'environnement.
Voies cyclables	<ul style="list-style-type: none"> • Désigner les voies cyclables qui s'intègrent le mieux au plan des sentiers polyvalents, afin de faciliter les déplacements locaux sans utiliser l'automobile.
Viabilisation	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir un réseau communautaire de distribution d'eau relié aux couches aquifères profondes, afin de réduire les coûts de construction et d'entretien normalement associés à un réseau d'approvisionnement par canalisation dans un secteur urbain.
Patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser la population à la valeur de l'environnement bâti existant et encourager la réutilisation des anciens bâtiments.
Jardins communautaires	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser la population à l'importance de la production alimentaire locale et de la sécurité alimentaire, et à leur incidence sur les coûts énergétiques.
Stratégie économique	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à la disponibilité suffisante de terrains pour les emplois et les industries futurs.